

Sous la direction de
Jacques Bouineau

LA LAÏCITÉ ET LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

Dualité des pouvoirs et neutralité religieuse
XVII^e – XXI^e siècle



MÉDITERRANÉES

L'Harmattan

Méditerranées

Dirigée par Jacques Bouineau

La nouvelle collection « Méditerranées » a pour objectif de s'intéresser au dialogue nord-sud en mettant en avant les racines culturelles méditerranéennes qui portent vers un réel rapprochement des deux rives.

Les études se feront dans deux directions : d'une part la notion de romanité, d'autre part celle de culture méditerranéenne. La romanité est constituée par la formation des modèles juridiques, politiques, sociaux et artistiques qui composent les assises de l'empire romain, ainsi que par les créations issues de cet empire. Ce double mouvement, antérieur et postérieur à Rome, qui a uni autour du *mare nostrum* l'ensemble des terres méditerranéennes, exprime une des originalités de la Méditerranée et permet de rapprocher des cultures qui, dans le monde contemporain, oublient souvent ce qu'elles portent en commun.

Par ailleurs une réflexion en ce sens pousse à considérer sous un nouvel angle les assises de la construction européenne. L'Europe est en effet radicalement différente dans les terres méridionales pétries de romanité et dans les terres septentrionales qui en furent moins imprégnées.

Déjà parus

Laurent REVERSO (sous la dir.), *Constitutions, Républiques, Mémoires. 1849 entre Rome et la France*, 2011.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Pouvoir civil et pouvoir religieux entre conjonction et opposition*, 2010.

Laurent HECKETSWEILER, *La fonction du peuple dans l'Empire romain. Réponses du droit de Justinien*, 2009.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Personne et res publica*, Volumes I et II, 2008.

Laurent REVERSO (textes réunis par), *La République romaine de 1849 et la France*, 2008.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Enfant et romanité*, 2007.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *La famille*, 2006.

Sommaire

Jacques Bouineau	
Editorial.....	9
Programme des travaux.....	13
Arnaud Jaulin	
Une laïcité chez les officiers présidiaux ?.....	17
Anne-Marie Mésa	
La question de la laïcité à Malte au XVIII ^e siècle.....	47
Jean-Pierre Hocquellet	
Laïcité et franc-maçonnerie française.....	73
Philippe Sturmel	
La laïcité dans <i>La Semaine du clergé</i>	85
Jean-François Chassaing	
La laïcité et la République française.....	113
Jean-Marie Demaldent	
La laïcité kémaliste confrontée à la démocratisation de la Turquie.....	153
Marie-Luce Pavia	
Variation sur le principe de laïcité dans le droit constitutionnel français : à venir ou avenir ? A propos de l'Ecole, mais pas Seulement.....	173
Francesco Patruno	
Mariage, citoyenneté, domicile : Nouvelles frontières de la laïcité.....	253

Antonio Incampo	
Laïcité, relativité et droit.....	275
Michèle Vianès	
La laïcité, instrument d'émancipation des femmes.....	289
Nicola Colaianni	
Religions et athéismes : une <i>complexio oppositorum</i> à la base du néo-séparatisme européen.....	299

Editorial

La laïcité relève-t-elle de la romanité ? Si l'on se réfère à la période romaine antique, à ce qui l'a précédée ou à ce qui en est héritier, partout on constate la proximité du pouvoir civil et du pouvoir religieux, et bien plus que de laïcité, il convient de parler de dualité de pouvoir. Nous verrons dans le second volume de cette livraison les périodes anciennes. Ici, nous nous attacherons seulement aux époques moderne et contemporaine, mais sans perdre de vue le lien avec Rome.

Qu'exprime la laïcité ? L'idée simple que la norme, tant juridique que morale, procède de l'Etat. Que nous a légué Rome ? La conscience de la *res publica*, qui définit un espace public dans lequel le statut juridique est le point central. Avant l'empire chrétien, en matière de religion, s'il existe bien un culte officiel, tous les autres sont tolérés et chacun de nous connaît le temple au dieu inconnu. De nos jours, la laïcité approche le phénomène religieux de la même manière, en le laissant hors de l'espace public. La religion relève donc de la sphère privée et n'appartient pas à la politique.

Tout semble simple, et pourtant bien des lecteurs auront déjà sursauté à presque tous les mots. Rien n'est évident, en effet, tant le sujet prête à polémique. Le ton de certains articles qui suivent est là pour témoigner du caractère passionnel du débat. On touche en effet ici à l'un de ces sujets qui dressent les hommes les uns contre les autres, sans même qu'il soit besoin d'évoquer l'école issue d'une vision laïque de l'espace public.

Reprenons les termes. Espace public, tout d'abord. Il ne pose guère de problème : il s'agit de celui dans lequel l'être humain possède des droits et des devoirs nés de son statut de citoyen. L'être vivant est ici une *persona*. L'espace privé est beaucoup plus imprécis. Depuis l'avènement de la modernité, on a tendance à confondre espace privé et intimité, or il n'est pas certain que les termes soient équivalents. L'espace privé, c'est celui dans lequel l'être vivant n'exerce pas de pouvoir public, mais tient une place dans un ordre privé, déterminé par la famille, et donc le mariage et le patrimoine. Il est ici *personula*. L'être intime est d'une

autre essence. Il s'agit de celui qui, homme ou femme peu importe, sans considération de richesse, de quelque couleur qu'il apparaisse sur le théâtre de la vie, sent et voit le monde avec sa sensibilité. C'est à ce troisième niveau de l'être qu'apparaissent les goûts, les tendances, les passions... la religion relève de cette sphère-là.

Il faut en effet sans doute dépasser ce que l'on dit souvent, à savoir que la religion appartient à la sphère privée. De fait, si on la range dans le domaine privé, on ne fait que déplacer le problème par rapport au fait de la placer dans l'espace public : tout comme le statut matrimonial est une donnée qui tient à la fois du public et du privé, la religion « privatisée » continue à tenir des deux sphères ; c'est tout le poids du culte des dieux lares...

Et pourtant, cette sensibilité intime à l'irrationnel, qui porte vers la religion, détermine toute une vision du monde, dans la mesure où elle induit une morale qui règle la sphère privée et des options qui orientent la sphère publique. Et qu'est-ce qui nous autorise à dire que la laïcité est autre chose qu'une option personnelle, à l'image de l'adhésion à une religion ? Une évidence : la laïcité prend acte de l'existence objective d'un espace public et de cercles privés en faisant en sorte de laisser tous les êtres vivants cohabiter au moins mal. Une religion repose sur un présumé (Dieu) dont nul n'a jamais démontré l'existence ou la non-existence, mais que beaucoup ont entendu parler, sans que ce soit jamais de la même manière exactement. La laïcité est donc nécessairement athée ? Non, elle est ailleurs, elle ne prend pas en considération le phénomène religieux dans l'espace public.

Ceci dit, la religion peut-elle être politique ? Qu'est-ce que la politique, pour citer Hannah Arendt ? Si l'on part de sa conception, nous dirons que c'est l'espace qui se trouve entre les hommes et qui peut faire du lien. Même chose que religion, alors, puisque le mot vient de *religere*, « reliaison » ? Non, et la différence est de taille : la religion n'unit que ceux qui sont d'accord entre eux et au mieux stigmatise, au pire poursuit ceux qui n'adhèrent pas à son dogme ou à ses valeurs. La laïcité est purement et simplement politique, en ce sens qu'elle fait appel à une norme

sans
ur le
à ce
s, les
avoir
uns le
ait de
t une
sée »
dieux
ers la
elle
ent la
té est
à une
ective
r tous
ur un
non-
amais
ement
on le
ue la
nous
t faire
igere,
ceux
t ceux
ement
norme

juridique qui respecte toutes les convictions intimes ; elle place la *persona* et la *personula* sous l'empire du droit seul ; elle laisse l'être intime choisir toutes ses options en fonction de ses affinités. Mais dès que ces choix arrivent dans la sphère publique, ils doivent tenir compte des choix des autres ; dans la sphère privée, ils sont soumis à la valeur que chacun accorde à sa *personula*.

Jacques Bouineau

LA LAÏCITÉ ET LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

Dualité des pouvoirs et neutralité religieuse

XVII^e – XXI^e siècle

S'il est une question qui divise, l'opinion française au premier chef et la communauté internationale dans des proportions sans doute aussi grandes, c'est bien celle de la laïcité.

Le colloque co-organisé par le CEIR, l'association « Méditerranées », l'université de Bari et le CNR a proposé de rouvrir le débat, avec en toile de fond la notion de romanité. On trouvera ici le premier volume des contributions, celles qui ont trait à la période moderne et contemporaine.

La première grande question qui se pose est la suivante : comment peut-on différencier laïcité et opposition à l'Église, ou, de façon plus large, à une religion ? La deuxième revient à se demander si on peut voir émerger la notion même de laïcité à l'époque d'une religion d'État ou majoritaire. La troisième interpelle sur le caractère spécifiquement français du terme laïcité ; dans les autres langues, il ne se différencie en effet pas vraiment d'opposition à l'Église et la France apparaît de plus en plus, après la Révolution, mais surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme liée à l'idée de laïcité. Est-ce une influence maçonnique ?

Tout dépend, en vérité, du regard que l'on porte sur la *res publica* et sur la notion de communautarisme, mais aussi des définitions que l'on donne aux concepts, au premier chef à celui de laïcité.

33 €

ISBN : 978-2-296-96207-1

